

Container label

GROUPE	8	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

ERADICANE® 8-E

Herbicide émulsifiable

HERBICIDE SÉLECTIF

USAGE COMMERCIAL

Herbicide sélectif pour le maïs, pour l'emploi dans les sols minéraux

GARANTIE :

EPTC..... 800 g/L

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINT AVANT L'EMPLOI**

ATTENTION



POISON

N° D'HOMOLOGATION : **12239**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Gowan Company
370 South Main Street
Yuma, AZ 85364

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Déplacer la personne vers une source d'air frais. EN CAS D'INHALATION, si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient un solvant d'hydrocarbure pétrolier. Ne pas provoquer le vomissement. Ce produit peut causer une grave pneumonie en cas d'aspiration dans les poumons. S'il est nécessaire de procéder à un lavage gastrique, utiliser une sonde endotrachéale à ballonnet pour éviter l'aspiration. En cas d'ingestion, les absorbants tel que le charbon peuvent être utiles. En cas de détresse respiratoire, donner la respiration artificielle et entreprendre une chimiothérapie appropriée. Si on soupçonne la dépression de la cholinestérase, l'atropine administrée par injection est un antidote. Le chlorure de pralidoxime (2-PAM) n'est pas recommandé. Ne pas administrer d'atropine aux patients cyanosés; administrer d'abord de l'oxygène. Traiter les symptômes. Ne pas utiliser d'opiacées ni de barbituriques. Les thiocarbamates peuvent causer une réaction de type disulfirame (Antabuse) en combinaison avec l'alcool. Consulter la fiche technique santé-sécurité pour de plus amples détails.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NOCIF EN CAS D'INGESTION.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond après l'emploi. Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation ni l'eau potable. Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas. Le présent produit renferme un distillat du pétrole, qui est modérément à fortement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques pendant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par application directe, rejet de déchets ou nettoyage de l'équipement.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

ENTREPOSAGE

ERADICANE 8-E herbicide émulsifiable peut être entreposé à des températures aussi basses que moins 46 °C. Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas. Conserver à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale, des semences et des engrais.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS

Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) lorsqu'on tente de nettoyer un déversement. Si le contenant fuit, colmater la fuite et placer le contenant dans un baril ou un sac de plastique épais. Communiquer avec Gowan Company au 1-800-424-9300 pour de plus amples informations. En cas de déversement ou de fuite, contenir le liquide au moyen de digues faites d'un matériau inerte (terre, argile, litière, etc.). Absorber le produit renversé avec le matériau inerte, ramasser à l'aide d'une pelle et mettre le tout dans un contenant d'élimination pouvant être scellé.

Sur les surfaces dures - Répandre une mince couche de détergent sur les lieux du déversement et y incorporer un peu d'eau avec un balai-brosse. Laisser reposer 10 minutes, puis absorber avec le matériau inerte et déposer à la pelle dans le contenant d'élimination. Éliminer tous les déchets y compris la brosse à récurage conformément aux exigences provinciales.

Sur le sol - Enlever les premiers 15 cm de terre sur les lieux du déversement et les remplacer par

de la nouvelle terre.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Si le contenant n'est pas rempli de nouveau, voir la section ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

Pamphlet label

GROUPE	8	HERBICIDE
--------	----------	-----------

ERADICANE® 8-E

Herbicide émulsifiable

HERBICIDE SÉLECTIF

USAGE COMMERCIAL

Herbicide sélectif pour le maïs, pour l'emploi dans les sols minéraux

GARANTIE :

EPTC..... 800 g/L

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINT AVANT L'EMPLOI**

ATTENTION



POISON

N° D'HOMOLOGATION : **12239**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Gowan Company
370 South Main Street
Yuma, AZ 85364

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Déplacer la personne vers une source d'air frais. **EN CAS D'INHALATION**, si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient un solvant d'hydrocarbure pétrolier. Ne pas provoquer le vomissement. Ce produit peut causer une grave pneumonie en cas d'aspiration dans les poumons. S'il est nécessaire de procéder à un lavage gastrique, utiliser une sonde endotrachéale à ballonnet pour éviter l'aspiration. En cas d'ingestion, les absorbants tel que le charbon peuvent être utiles. En cas de détresse respiratoire, donner la respiration artificielle et entreprendre une chimiothérapie appropriée. Si on soupçonne la dépression de la cholinestérase, l'atropine administrée par injection est un antidote. Le chlorure de pralidoxime (2-PAM) n'est pas recommandé. Ne pas administrer d'atropine aux patients cyanosés; administrer d'abord de l'oxygène. Traiter les symptômes. Ne pas utiliser d'opiacées ni de barbituriques. Les thiocarbamates peuvent causer une réaction de type disulfirame (Antabuse) en combinaison avec l'alcool. Consulter la fiche technique santé-sécurité pour de plus amples détails.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NOCIF EN CAS D'INGESTION.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond après l'emploi. Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation ni l'eau potable. Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas. Le présent produit renferme un distillat du pétrole, qui est modérément à fortement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques pendant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par application directe, rejet de déchets ou nettoyage de l'équipement.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

ENTREPOSAGE

ERADICANE 8-E HERBICIDE ÉMULSIFIABLE peut être entreposé à des températures aussi basses que moins 46 °C. Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas. Conserver à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale, des semences et des engrais.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS

Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) lorsqu'on tente de nettoyer un déversement. Si le contenant fuit, colmater la fuite et placer le contenant dans un baril ou un sac de plastique épais. Communiquer avec Gowan Company au 1-800-424-9300 pour de plus amples informations. En cas de déversement ou de fuite, contenir le liquide au moyen de digues faites d'un matériau inerte (terre, argile, litière, etc.). Absorber le produit renversé avec le matériau inerte, ramasser à l'aide d'une pelle et mettre le tout dans un contenant d'élimination pouvant être scellé.

Sur les surfaces dures - Répandre une mince couche de détergent sur les lieux du déversement et y incorporer un peu d'eau avec un balai-brosse. Laisser reposer 10 minutes, puis absorber avec le matériau inerte et déposer à la pelle dans le contenant d'élimination. Éliminer tous les déchets y compris la brosse à récurage conformément aux exigences provinciales.

Sur le sol - Enlever les premiers 15 cm de terre sur les lieux du déversement et les remplacer par

de la nouvelle terre.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Si le contenant n'est pas rempli de nouveau, voir la section ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

ERADICANE 8-E HERBICIDE ÉMULSIFIABLE est un herbicide sélectif qui doit être mélangé avec le sol (incorporé) pour supprimer les mauvaises herbes énumérées dans cette étiquette. ERADICANE 8-E HERBICIDE ÉMULSIFIABLE supprime les mauvaises herbes en perturbant leur germination normale. Toutes les mauvaises herbes et les débris de culture doivent être bien mélangés au sol avant le traitement, surtout si ERADICANE 8-E HERBICIDE ÉMULSIFIABLE est appliqué avec de l'eau ou un engrais liquide. ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable peut être appliqué avec de l'eau, un engrais liquide ou un engrais sec en vrac.

MODE D'EMPLOI

ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable n'est recommandé que pour l'emploi dans les sols minéraux.

ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable ne doit être utilisé qu'aux fins et aux doses recommandées (NE PAS DÉPASSER LES DOSES).

Lorsqu'il est appliqué conformément aux directives et dans des conditions de croissance normales, ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable n'endommage pas les cultures traitées. Toutefois, pendant la germination et les premiers stades de croissance, du temps anormalement froid et humide ou chaud et sec, des infestations d'insectes, de nématodes ou de maladies, l'utilisation de certains insecticides systémiques appliqués sur le sol, un sol fortement salin ou alcalin ou des engrais ou insecticides mal appliqués peuvent créer des conditions anormales qui risquent d'affaiblir les plantules. Dans de telles conditions, ERADICANE 8-E herbicide émulsifiable pourrait causer des dommages à la culture.

Lorsqu'il est appliqué conformément aux directives et dans des conditions de croissance normales, aucun résidu nocif ne devrait persister après la récolte.

Ne pas mélanger ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable avec des insecticides ni des fongicides à moins d'en avoir vérifié la compatibilité au préalable.

Ne pas appliquer avant une pré-irrigation.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS

Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées ni couper celles-ci pour le foin (dans le cas du maïs, immature signifie avant l'épiaison); il n'existe pas de données suffisantes pour appuyer un tel emploi.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable ne supprime pas les mauvaises herbes établies.

Mélanges					
Graminées annuelles	ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable SEUL	Atrazine®	SENCOR® 4	DUAL® 960 ou DUAL® II	Fieldstar® 4
Pâturin annuel	O	O	O	N	O
Ivraie annuelle	O	O	O	N	O
Échinochloa pied-de-coq	O	O	O	O	O
Digitaire	O	O	O	O	O
Sétaires (verte, glauque)	O	O	O	O	O
Éleusine de l'Inde	O	O	O	N	O
Céréales spontanées (orge, avoine, blé)	O	O	O	N	O
Folle avoine	O	O	O	N	O
Panic capillaire	O	O	O	N	O
Panic d'automne	O	O	O	N	O
Panic millet ³	N	O	N	N	N
Annuelles à feuilles larges					
Stellaire moyenne	O ¹	O	O	N	O ¹
Spargoute des champs	O ¹	O	O	N	O ¹
Morelle poilue ²	O ¹	O	O	N	O ¹
Lamier amplexicaule	O ¹	O	O	N	O ¹

Mélanges					
Graminées annuelles	ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable SEUL	Atrazine®	SENCOR®⁴	DUAL® 960 ou DUAL® II	Fieldstar®⁴
Chénopode blanc	O ¹	O	O	N	O
Amarante (à racine rouge, fausse-blite, blanche)	O ¹	O	O	N	O ¹
Pourpier potager	O ¹	O	O	N	O ¹
Herbe à poux	N	O	O	N	O
Moutarde des champs	N	O	O	N	O
Renouée persicaire	N	O	O	N	N
Abutilon	N	N	O	N	O
Mauvaises herbes vivaces					
Chiendent (rampant, des boutiques)	O ⁵	O	N	N	N
Souchet comestible	O ⁵	O	N	N	N
Prêle des champs	N	O	N	N	N

¹ Ces mauvaises herbes à feuilles larges annuelles seront supprimées si le traitement est effectué lorsque les conditions sont favorables à la germination et à la croissance.

² Ouest du Canada seulement.

³ Répression

⁴ Est du Canada seulement.

⁵ Utiliser la dose de 8,5 L/ha d' ERADICANE 8-E herbicide émulsifiable seulement.

DOSES D'EMPLOI

Ne pas employer ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable dans le sorgho milo ni le maïs de semence.

Lorsqu'on emploie ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable seul, on obtient de meilleurs résultats contre les mauvaises herbes à feuilles larges au moment où leurs graines sont en germination.

TABLEAU 1. ERADICANE 8-E herbicide émulsifiable utilisé seul

DOSES PAR HECTARE POUR LE TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ¹ DANS LE MAÏS-GRAIN, D'ENSILAGE ET SUCRÉ²	
Graminées annuelles et annuelles à feuilles larges en sols légers	4,25 L
Graminées annuelles et annuelles à feuilles larges en sols lourds	5,5 L
Chiendent et souchet comestible ³	8,5 L

¹ Utiliser proportionnellement moins de produit pour le traitement en bandes.

² Ouest du Canada – ne pas utiliser plus de 5,5 L/ha.

³ Il faut retourner les mauvaises herbes vivaces et les hacher complètement avant le traitement. Il faut couper complètement les rhizomes souterrains du chiendent de sorte qu'il ne reste pas plus de quatre nœuds sur chaque section.

TABLEAU 2. ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable + Atrazine

ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable		Atrazine	
Mauvaises herbes supprimées	Dose/ha	Formulation	Dose/ha
Graminées annuelles, annuelles à feuilles larges et mauvaises herbes vivaces, y compris la prèle ^{1,2}	4,25-8,5 L	AATREX NINE-O ou Atrazine 90-W	1,2 - 1,5 kg
		AATREX FL ou Atrazine FL	2,2 - 2,75 L

¹ Pour supprimer la prèle des champs, utiliser de 5,5 à 8,5 L ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable.

² Pour réprimer les infestations modérées ou graves de panic millet, utiliser la dose élevée d'ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable. Pour un traitement plus efficace des champs infestés, retarder, si possible, le traitement et le semis de façon à ce qu'ils coïncident davantage avec la germination de cette mauvaise herbe.

Se conformer à toutes les directives et mises en garde figurant sur l'étiquette de l'atrazine et sur la documentation supplémentaire. Ne faire qu'une application par culture. Pendant l'année qui suit un traitement avec de l'atrazine, ne semer aucune culture autre que du maïs, à défaut de quoi des dommages à la culture pourraient survenir.

TABLEAU 3. ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable + Fieldstar (Est du Canada seulement)

Mauvaises herbes supprimées	Fieldstar® Dose/ha	ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable Dose/ha
Graminées annuelles et annuelles à feuilles larges, y compris l'abutilon	0,216 kg*	5-5,6 L

*Pour Fieldstar (85.6WG)

Suivre toutes les précautions d'usage et les avertissements sur l'étiquette de Fieldstar (85.6WG). Consulter l'étiquette du produit pour connaître les recommandations sur le type de sol et les autres restrictions.

Ne pas appliquer Fieldstar dans le maïs sucré, le maïs de semence ni le maïs à éclater.

TABLEAU 4. ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable + SENCOR (Est du Canada seulement)

ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable		SENCOR	
Mauvaises herbes supprimées	Dose/ha	Formulation	Dose/ha
Graminées annuelles et annuelles à feuilles larges, y compris l'abutilon ¹	4,25 – 8,5 L	SENCOR 500F	0,60 L
		SENCOR 75DF	0,40 kg

¹ N'utiliser SENCOR que sur les sols argileux.

Suivre les précautions et les avertissements qui figurent sur l'étiquette de SENCOR. Ne pas appliquer SENCOR sur les sols sableux ou légers. Consulter l'étiquette de SENCOR pour la liste des hybrides de maïs dont la tolérance à SENCOR est satisfaisante. Ne pas appliquer SENCOR dans le maïs sucré.

TABLEAU 5. ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable + DUAL 960 E ou DUAL II
(maïs d'ensilage) (Est du Canada seulement)

Mauvaises herbes supprimées	ERADICANE 8E Herbicide émulsifiable Dose/ha	DUAL 960E ou DUAL II Dose/ha
Sétaires (verte, glauque), échinochloa pied-de-coq, digitaire (sanguine, astringente)	2,75 – 3,0 L	0,75 L

¹ Utiliser les doses plus élevées d'ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable sur des sols de texture lourde ou quand on prévoit une forte infestation de graminées annuelles.

Suivre toutes les précautions d'usage et les avertissements sur l'étiquette de DUAL 960 E ou de DUAL II.

Consulter l'étiquette des produits à mélanger avec ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable pour connaître les recommandations sur le type de sol et les autres restrictions.

MÉLANGE ET PULVÉRISATION

Rincer à fond l'équipement de pulvérisation à l'eau propre et le vider avant et après l'emploi d'ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable et de ses mélanges.

- Pression de pulvérisation : 200 à 300 kPa.
 - Volume de pulvérisation par hectare : au moins 100 L/ha.
 - Maintenir la conduite de dérivation au fond du réservoir pour limiter la formation de mousse. Éliminer également toute fuite d'air pour éviter la formation de mousse.
 - Utiliser des tamis d'aspiration de 16 mailles et des tamis de 50 mailles ailleurs dans le pulvérisateur.
- 1) Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié du support de pulvérisation (eau ou engrais liquide).
 - 2) Mettre l'agitateur en marche à basse vitesse.
 - 3) Verser la poudre mouillable ou le produit granulé mouillable à mélanger, le cas échéant. Si l'on utilise un engrais liquide comme support de pulvérisation, commencer la bouillie avec de l'eau.
 - 4) Verser le produit à mélanger diluable ou liquide, au besoin, et agiter à fond.
 - 5) Ajouter ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable en finissant de remplir le réservoir.
 - 6) Maintenir l'agitation et pulvériser.
 - 7) Ne pas laisser reposer sans agitation.

Ne pas trop agiter, sinon l'atrazine pourrait se dissocier et se déposer dans la cuve. Les canalisations de retour à la cuve doivent déboucher au-dessous du niveau du liquide.

APPLICATION AVEC DES ENGRAIS LIQUIDES

ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable peut être appliqué avec des engrais liquides. Toujours déterminer la compatibilité d'ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable avec l'engrais liquide en employant la méthode décrite à l'ANNEXE I. Normalement, on ajoute un adjuvant à raison de 375 mL pour 100 litres d'engrais liquide.

APPLICATION SUR LES ENGRAIS SECS EN VRAC

De nombreux engrais secs en vrac (sauf les nitrates) peuvent être imprégnés d'ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable ou d'un mélange d'ERADICANE 8-E et d'atrazine, puis appliqués et incorporés au sol avant le semis. Pour obtenir de bons résultats, il est nécessaire de répartir uniformément les herbicides sur les particules d'engrais et d'assurer une application uniforme sur le sol.

Pour des renseignements et des directives sur l'imprégnation et l'utilisation de ces associations, voir l'Annexe II.

DIRECTIVES D'INCORPORATION

Il faut incorporer immédiatement ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable dans le sol pour empêcher la perte. Dans la mesure du possible, l'application et l'incorporation devraient être faits en une seule opération. On utilise couramment l'équipement suivant pour incorporer l'herbicide au sol avant le semis. Toujours suivre avec une herse roulante.

TYPE D'ÉQUIPEMENT	PROFONDEUR D'INCORPORATION	VITESSE MINIMALE
Cultivateur à dents en S (type danois)*	10-15 cm	8-13 km/h
Cultivateur à dents vibrantes à tranchants chevauchants*	10-15 cm	9,5+ km/h
Pulvériseur tandem avec disques espacés de 45 cm au maximum**	10-15 cm	6,5-9,5 km/h
Cultivateur actionné mécaniquement***	5-7,5 cm	TOUTE

* Recommandé seulement pour les sols légers en bon état d'ameublissement.

** Pour une incorporation plus uniforme (mauvaises herbes vivaces et sols lourds), repasser une deuxième fois à 90° du 1^{er} passage, à une profondeur maximale de 10 cm.

*** Pour la maîtrise de mauvaises herbes annuelles peu profondes seulement.

Lorsqu'on mélange SENCOR avec ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable, ne pas régler l'équipement d'incorporation à plus de 10 cm de profondeur.

PRATIQUES CULTURALES APRÈS LE TRAITEMENT

Lorsque le traitement se fait avant le semis, celui-ci doit se faire aussitôt que possible pour maximiser la période de suppression, surtout si on souhaite une suppression maximale du panic millet et des mauvaises herbes à feuilles larges.

Semer à une profondeur de 5 cm au maximum. Il convient de travailler le sol lorsque les plantes ont de 7,5 à 15 cm de hauteur.

Étant donné qu'ERADICANE 8-E herbicide émulsifiable n'est pas rémanent dans le sol, les mauvaises herbes sensibles qui germent plus tard au cours de la saison pourraient ne pas être supprimées. Il pourrait être nécessaire d'effectuer un labour peu profond ou d'utiliser des herbicides de postlevée pour supprimer les mauvaises herbes qui échappent au traitement et les espèces non sensibles à ERADICANE 8-E herbicide émulsifiable. Dans ce cas, le labour ne doit pas dépasser la profondeur d'incorporation de l'herbicide. En présence de mauvaises herbes à feuilles larges tolérantes, on peut appliquer des produits de postlevée recommandés.

Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance à ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable, herbicide du groupe 8. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable et à d'autres herbicides du groupe 8. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

Dans la mesure du possible, alterner ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable ou les herbicides du même groupe 8 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de l'entreprise Gowan Company au 1-800-883-1844 ou encore, visitez le www.gowanco.com

ANNEXE I

ESSAIS DE COMPATIBILITÉ DES ENGRAIS LIQUIDES AVEC ERADICANE 8-E

Voici la méthode suggérée pour déterminer si l'on peut mélanger ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable avec un engrais liquide en vue de la pulvérisation.

Matériel nécessaire :

1. ERADICANE 8-E herbicide émulsifiable.
2. L'engrais liquide à utiliser.
3. Un adjuvant pour l'engrais à mélanger : UNITE* ou l'équivalent. Le choix de l'adjuvant qui procure la meilleure émulsification en fonction de l'engrais utilisé.
4. Deux bocaux en verre d'un litre, à large ouverture, avec couvercles ou bouchons.
5. Pipette ou cylindre gradués.
6. Pot à mesurer (250 mL).

Marche à suivre :

1. Verser 500 mL de l'engrais liquide dans chaque bocal d'un litre.
2. Ajouter 2,0 mL de l'adjuvant à l'un des bocaux et mélanger.
3. Ajouter ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable aux deux bocaux (voir le tableau des doses ci-après).
4. Fermer les deux bocaux avec les couvercles ou bouchons et mélanger le contenu en retournant les bocaux 10 fois.
5. Examiner la surface et le corps des mélanges :
 - (A) aussitôt après avoir fini de retourner les bocaux,
 - (B) après avoir laissé reposer les bocaux 30 minutes sans les déranger,
 - (C) et de nouveau après avoir encore retourné les bocaux 10 fois.

S'il est impossible de préparer un mélange uniforme, ne pas employer cette association. Si l'un des mélanges demeure uniforme pendant 30 minutes, on peut employer cette association. Si l'un des mélanges se dissocie après 30 minutes mais se mélange de nouveau, facilement et uniformément lorsque l'on retourne le bocal 10 fois, on peut employer cette association à la condition de maintenir une agitation suffisante dans la cuve. Si le mélange avec adjuvant est satisfaisant mais que celui sans adjuvant ne l'est pas, s'assurer d'employer l'adjuvant dans la cuve. Ajouter d'abord l'adjuvant à l'engrais liquide à raison de 375 mL pour 100 L d'engrais liquide; on peut limiter la formation de mousse par une agitation modérée. S'il se forme dans le mélange de l'huile non dispersable, de la boue ou des grumeaux, ne pas employer cette association.

- Uni te, Hopki ns Agri cul tural Chemi cal Co. , Madi son, Wi sconsi n.

**Doses d'ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable et d'adjuvant*
pour le test de compatibilité avec l'engrais liquide**

Litres d'engrais liquide à appliquer par hectare	mL d'ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable** à ajouter à 500 mL d'engrais
100	25,0
150	17,0
200	12,5
250	10,0
300	8,5
400	6,5

* Ajouter 2 mL d'adjuvant à 500 mL d'engrais liquide pour obtenir l'équivalent d'une dose de 375 mL d'adjuvant pour 100 litres d'engrais liquide.

** Pour une dose de 5 litres d'ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable par hectare dans les volumes d'engrais liquide indiqués. Ajuster proportionnellement la quantité de ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable selon la dose prévue pour le traitement au champ (par exemple, pour une dose de 8,5 L ERADICANE 8-E herbicide émulsifiable dans 250 L d'engrais liquide par hectare, ajouter 17 mL (500 mL x 8,5 L/250) ERADICANE 8-E herbicide émulsifiable à chaque contenant aux fins de l'essai de compatibilité.

ANNEXE II

IMPRÉGNATION DES ENGRAIS SECS EN VRAC AVEC ERADICANE 8-E HERBICIDE ÉMULSIFIABLE OU ERADICANE 8-E HERBICIDE ÉMULSIFIABLE + ATRAZINE

Plusieurs engrais secs en vrac (voir les tableaux 1 et 2) peuvent être imprégnés d'ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable, seul ou en association avec de l'atrazine, puis appliqués et incorporés au sol avant le semis pour supprimer certaines graminées et mauvaises herbes à feuilles larges dans le maïs.

Il faut suivre toutes les directives et précautions que donnent les étiquettes et les autres publications relatives à ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable et à l'atrazine au sujet des doses par hectare, du type de sol, de l'incorporation au sol, de l'application, etc.

D'après les résultats des essais, ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable ou le mélange ERADICANE 8-E + atrazine imprégnés dans plusieurs engrais secs en vrac donnent une suppression égale à celle d'ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable ou des mélanges d'ERADICANE 8-E appliqués en pulvérisation dans de l'eau ou dans un engrais liquide. Dans les champs à haute teneur en chaume, les résultats sont meilleurs, car l'engrais sec s'écoule et rebondit sur le chaume. Toutefois, pour obtenir de bons résultats, il faut imprégner uniformément de pesticides les particules d'engrais sec et faire une application uniforme au champ.

Il faut appliquer au moins 200 kg et au plus 500 kg d'engrais approuvés par hectare (voir les tableaux 1 et 2), imprégnés de la quantité appropriée de ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable, seul ou en association avec de l'atrazine.

IMPRÉGNATION STATIONNAIRE DES ENGRAIS SECS EN VRAC

Pour imprégner les engrais secs de pesticides, utiliser un malaxeur à tambour rotatif fermé, muni du matériel de pulvérisation approprié. Pour couvrir uniformément l'engrais culbutant, placer les buses à l'intérieur du malaxeur. Pulvériser uniformément ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable sur l'engrais au moyen de jets fins. Dans le cas d'un mélange de ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable et d'atrazine, on peut soit ajouter l'atrazine et la mélanger uniformément avec l'engrais avant d'ajouter ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable, soit mélanger ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable et l'atrazine selon le rapport approprié afin d'en faire une bouillie uniforme destinée à l'imprégnation par pulvérisation. L'engrais imprégné peut être appliqué avec un distributeur d'engrais centrifuge ou pneumatique.

Les propriétés physiques des engrais varient, notamment quant à leur capacité d'absorption des liquides. Lorsque la capacité d'absorption est suffisante, l'imprégnation pure et simple de l'engrais avec ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable assure un mélange à sec satisfaisant. Si la capacité d'absorption est insuffisante, il faut utiliser une poudre très absorbante pour en arriver à un mélange sec qui s'écoule bien.

Microcel E (Manville, Filtration & Minerals) est la poudre absorbante recommandée. On doit l'ajouter séparément et uniformément au mélange préparé de pesticide et d'engrais, en quantité suffisante pour donner un mélange qui s'écoule bien. En général, il faut moins de 2% de Microcel E (au poids).

La quantité d'ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable ou du mélange ERADICANE 8-E + atrazine à utiliser pour imprégner l'engrais doit être déterminée avec soin pour s'assurer que les quantités réellement contenues dans le mélange appliqué sur le sol représentent les bonnes doses d'emploi.

L'application des règlements relatifs au mélange, à l'homologation, à l'étiquetage et à l'épandage des engrais secs en vrac relève de la personne ou de l'entreprise qui vend ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable ou ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable + atrazine.

PRÉCAUTIONS

1. Les engrais de nitrates présentent un risque d'explosion, surtout au contact de substances organiques comme ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable. Ne pas imprégner le nitrate d'ammonium d'ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable ni du mélange ERADICANE 8-E + atrazine. Ne pas faire usage d'engrais renfermant du nitrate d'ammonium, de potassium ou de sodium. Ces mélanges peuvent provoquer une explosion et un incendie.
2. Ne pas associer ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable + atrazine avec du superphosphate simple (0-20-0) ou triple (0-46-0).
3. Les engrais en vrac imprégnés d'ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable ou du mélange ERADICANE 8-E + atrazine doivent être appliqués immédiatement et **NE PAS ÊTRE ENTREPOSÉS**. Tous les contenants de vrac doivent être bien couverts pendant le transport des produits et leur application afin de diminuer le risque de perte d'ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable par volatilisation.

(1) ENGRAIS SECS DONT L'EMPLOI EST RECOMMANDÉ AVEC ERADICANE 8-E HERBICIDE ÉMULSIFIABLE

	N	P	K
Sulfate d'ammonium	21	0	0
Sulfophosphate d'ammonium	16	20	0
Phosphate diammonique	18	46	0
Chlorure de potassium	0	0	60
Sulfate de potassium	0	0	52
Superphosphate simple	0	20	0
Superphosphate triple	0	46	0
Urée*	45	0	0

* Certaines urées peuvent être phytotoxiques quand on en applique des doses élevées sur le maïs. N'utiliser que les doses d'urée reconnues comme sûres dans le maïs.

NOTE : Sul-Po-Mag, K-Mag et le phosphate monoammonique se sont révélés compatibles avec ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable, et leur usage est recommandé.

Données physiques sur ERADICANE 8-E Herbicide émulsifiable :

Densité du produit à 20 °C : typiquement 970 g/L

Point d'éclair : 86 °C (essai en vase clos Tagliabue)

Viscosité : Pulvérisable jusqu'à -30 °C

(2) ENGRAIS SECS DONT L'EMPLOI EST RECOMMANDÉ AVEC LE MÉLANGE ERADICANE 8-E + ATRAZINE

	N	P	K
Sulfate d'ammonium	21	0	0
Sulfophosphate d'ammonium	16	20	0
Phosphate diammonique	18	46	0
Chlorure de potassium	0	0	60
Sulfate de potassium	0	0	52
Urée*	45	0	0

* Certaines urées peuvent être phytotoxiques quand on en applique des doses élevées sur le maïs. N'utiliser que les doses d'urée reconnues comme sûres dans le maïs.

NOTE : Sul-Po-Mag, K-Mag et le phosphate monoammonique se sont révélés compatibles avec le mélange ERADICANE 8-E + AATREX NINE-O ou Atrazine 90-W, et leur usage est recommandé.

DOSES POUR L'IMPRÉGNATION DE 1000 KG D'ENGRAIS SECS EN VRAC AVEC ERADICANE 8-E HERBICIDE ÉMULSIFIABLE OU LE MÉLANGE ERADICANE 8-E + ATRAZINE

Dose d'engrais par hectare	Dose d'ERADICANE 8-E herbicide émulsifiable par hectare			Dose d'AATREX NINE-O ou d'Atrazine 90-W par hectare		Dose d'AATREX FL ou d'Atrazine FL par hectare	
	4,25 L/ha	5,5 L/ha	8,5 L/ha	1,2 kg/ha	1,5 kg/ha	2,2 L/ha	2,75 L/ha
	Litres pour 1000 kg d'engrais			kg pour 1000 kg d'engrais		Litres pour 1000 kg d'engrais	
200 kg	21,0	28,0	42,0	6,25	8,5	11,25	15,0
250 kg	16,8	22,4	33,6	5,0	6,8	9,0	12,0
300 kg	14,0	18,6	28,0	4,2	5,7	7,5	10,0
350 kg	12,0	16,0	24,0	3,6	4,9	6,4	8,6
400 kg	10,5	14,0	21,0	3,1	4,3	5,6	7,5
450 kg	9,3	12,4	18,6	2,8	3,8	5,0	6,7
500 kg	8,4	11,2	16,8	2,5	3,4	4,5	6,0

- ® ERADICANE est de marque déposée de Gowan Company
 AATREX, NINE-O et DUAL sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.
 SENCOR est une marque déposée de Bayer AG, Allemagne
 Fieldstar est une marque déposée de Dow AgroSciences LLC. Dow AgroSciences Canada est un usager autorisé.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))